MUNICIPALITÉ DE
ST-MARTIN

Rue de l'Église 5 | CH – 1969 St-Martin
T +41 (0)27 282 50 10 | F +41 (0)27 282 50 17
saint-martin.ch | commune@saint-martin.ch

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire est convoquée le **dimanche 28 septembre 2025**, à l'effet de se prononcer sur les objets suivants :

1. OBJETS

Votation fédérale

- Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires
- Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens électroniques (loi sur l'e-ID, LeID)

2. HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE VOTE

ST-MARTIN – BUREAU COMMUNAL (1ER ETAGE)

En vertu des principales modifications apportées à la loi sur les droits politiques et à la loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er juillet 2018, les bureaux de vote seront ouverts de la manière suivante :

Dimanche	**28 septembre 2025**	**de 09h00 à 10h00**

3. MODALITES DU VOTE

L'électeur souhaitant voter par correspondance ou par dépôt à la Commune place son bulletin dans l'enveloppe de vote correspondante. Il introduit ensuite l'enveloppe de vote dans l'enveloppe de transmission.

4. ENVOI PAR POSTE

L'électeur qui exerce son vote par la voie postale, affranchit, sous peine de nullité, l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant la votation.
L'envoi groupé d'enveloppes de transmission est interdit, sous peine de nullité.

5. DEPOT A LA COMMUNE

L'électeur peut exercer son vote en déposant l'enveloppe de transmission fermée directement auprès du secrétariat communal, **dans l'urne scellée prévue à cet effet** :

Jeudi	**25 septembre 2025**	**de 16h00 à 18h00**
Vendredi	**26 septembre 2025**	**de 15h00 à 17h00**

L'enveloppe de transmission ne doit pas être déposée dans la boîte aux lettres de la Commune, sous peine de nullité.

St-Martin, le 13 août 2025

MUNICIPALITE DE ST-MARTIN

GAETAN ROSSIER	**MICHEL GASPOZ**
Président	Secrétaire communal